

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^o —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements.....	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

LE DEVOIR EST CLAIR Pour assurer le Ravitaillement de la Région parisienne

Le document publié le 1^{er} janvier rappelait l'œuvre réalisée par le Maréchal Pétain. Il montrait en détail tout ce qui a été fait pour réorganiser, au milieu d'un effondrement comme on n'en avait pas encore vu, un Etat, des administrations, une armature sociale. C'est-à-dire ce qui tient un pays, ce qui lui constitue un organisme vivant, ce qui est aussi nécessaire à un corps de nation que le cerveau, les nerfs et le sang sont nécessaires à un corps humain !

Ce faisant le Maréchal a empêché la France de mourir. Rien de moins ! Ce prodige s'est accompli sous les yeux de tous. Cette nouvelle organisation, improvisée dans la détresse par son génie et son amour, nous l'avons vu surgir des ruines fumantes et ruisselantes de sang de la Patrie.

Rappelez-vous comment les prédécesseurs de Pétain lui ont remis le pays. Comment eux, responsables de tant de maux, disparaissaient laissant à Pétain, qui n'était responsable de rien, le soin d'arracher la France aux conséquences de la débâcle qu'ils avaient si bien préparée ! Et comment ces Organisateurs de la Défaite appelaient le Victorieux au secours !

Pas un moment, il n'essaya de se dérober au terrible devoir ! Notre pays, quand il le prit dans ses bras, n'était qu'une immense plaie. La moitié de la population se déversait sur l'autre moitié. Sept ou huit millions de Français ayant tout perdu, chassés de chez eux, fuyaient à travers le territoire dévasté. Affreuse vision de misère et de malheur qui répandait partout le désespoir. Il n'y avait plus rien de ce qui constitue un pays, une personnalité nationale, une société organisée. Notre peuple était un troupeau en débandade. Il n'y avait plus de gouvernement, plus de cadres sociaux, plus d'administration, plus d'armée et l'ennemi, étonné lui-même d'une telle victoire, n'avait devant lui qu'un immense chaos bouleversé où il pouvait faire ce qu'il voulait.

C'est dans cet écroulement de tout que Pétain s'est résolu à mettre sa personne entre nous et le vainqueur. Il fut alors notre seule protection et l'on n'a pas de peine à imaginer le courage presque surhumain qu'il lui a fallu pour affronter une telle situation. Voilà ce que nous devons d'abord répondre à ceux qui dénigrent sournoisement le gouvernement du Maréchal auquel ils doivent eux-mêmes d'exister encore en tant que Français et sans lequel ils seraient devenus ou ne sait quoi on ne sait où ! Tandis qu'ils travaillent comme autrefois — car ce sont toujours les mêmes — contre les intérêts sacrés de la France, répondons aussi que nous ne laisserons pas ébranler la colonne qui soutient tout l'édifice, la seule force qui tienne encore notre pays debout !

M. Pierre Héricourt, directeur général de la Légion Française des Combattants, a parlé l'autre jour à ses légionnaires le langage qui convient. Ayant promis aux criminels le châtiement de leurs crimes, c'est vers l'œuvre d'avenir qu'il a orienté les esprits, l'avenir dont toute l'espérance est enclose dans la personne et dans l'œuvre du Maréchal. Il s'est écrié :

« Dites « Pétain » et vous verrez se dresser devant vous la pure image « du dévouement désintéressé en vous demandant quelle autre pourra jamais « le remplacer. Dites « Pétain » et vous sentirez aussitôt que dans l'affreux « malheur et l'épouvantable désastre qui s'est abattu sur notre pays peut « surgir une France unie, grande dans sa douleur et libre dans sa rédemption. »

On n'a pas à choisir. On voit clairement où est le devoir. Nous obéirons au Maréchal, nous nous en remettrons à lui de juger et de décider ce qu'il faut pour le bien du pays et nous ferons ce qu'il nous dira de faire.

Emile LAPORTE.

La question du ravitaillement de la population française, et plus particulièrement celle des grands centres urbains, préoccupe très vivement le gouvernement. Il n'ignore rien des difficultés que connaît en ce moment Paris pour satisfaire à ses besoins en denrées alimentaires. C'est pourquoi il vient de prendre des mesures à effet immédiat. Voici d'ailleurs le communiqué publié à ce sujet :

Le gouvernement, soucieux d'améliorer immédiatement le ravitaillement de Paris et de la région parisienne, a provoqué une double réunion. Tandis que se tenait à Paris, au Ministère des finances, une conférence entre les représentants des départements ministériels et des services locaux, le Comité économique, réuni à Vichy sous la présidence de M. P.-E. Flandin, a arrêté les décisions suivantes :

- 1^o Réduction massive, à titre temporaire, des droits d'octroi sur un grand nombre de produits alimentaires (octroi de Paris et octroi intercommunal de la région parisienne) en vue de faciliter l'arrivée desdits produits et leur vente au prix taxé ;
- 2^o Abaissement dans certains départements de la taxation au détail lorsque cette taxation est trop élevée et détournée de la capitale les courants qui l'alimentent normalement ;
- 3^o Ajustement de la taxation de certains produits, afin de favoriser leur expédition sur Paris ;
- 4^o Recours plus large à la réquisition dans les centres de production, afin d'assurer les

livraisons minima indispensables au ravitaillement parisien ;

En dehors de quelques maisons d'habitation, le couvent de Béthléem et la maison des jeunes hommes catholiques de Dusseldorf ont été endommagés par des bombes. Aucun objectif militaire n'a été atteint. On compte 21 tués parmi la population civile et quelques blessés. Presque toutes les victimes du bombardement se trouvaient en dehors des abris de protection aérienne. Un avion ennemi a été abattu par nos chasseurs et un autre par les canons de notre D.C.A.

Le gouvernement a, d'autre part, décidé la constitution, sous la présidence du secrétaire d'Etat au ravitaillement, d'un comité provisoire chargé d'examiner toutes les questions ayant trait au ravitaillement de Paris, de soumettre au gouvernement toutes les décisions nécessaires et de coordonner l'action des diverses administrations compétentes.

Enfin, en raison des circonstances actuelles, le gouvernement a décidé de relever de deux francs pour les chômeurs et de un franc pour les personnes à charge l'allocation de chômage dans les départements de la Seine et les communes de Seine-et-Oise assimilées, plus particulièrement éprouvées.

Simultanément sont relevées de la même somme les allocations militaires servies aux familles des prisonniers.

Toutes ces décisions vont entrer en vigueur immédiatement.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces allemandes communique :

Au cours de la journée d'hier, nos forces aériennes ont opéré des missions de reconnaissance s'étendant jusqu'à l'Ecosse du Nord.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier, de fortes unités d'avions de combat allemands ont attaqué avec succès, en Angleterre Centrale et Méridionale, un grand nombre d'objectifs d'importance militaire, notamment Manchester, Londres et Liverpool.

La nuit dernière, l'ennemi a attaqué sur-

tout certaines villes de l'Ouest de l'Allemagne. En dehors de quelques maisons d'habitation, le couvent de Béthléem et la maison des jeunes hommes catholiques de Dusseldorf ont été endommagés par des bombes. Aucun objectif militaire n'a été atteint.

On compte 21 tués parmi la population civile et quelques blessés. Presque toutes les victimes du bombardement se trouvaient en dehors des abris de protection aérienne. Un avion ennemi a été abattu par nos chasseurs et un autre par les canons de notre D.C.A.

Le Canada a des stocks de blé

Il y a au Canada un angoissant problème de blé.

Le Canada a été gratifié depuis deux ans de récoltes exceptionnelles. 561 millions de boisseaux cette année, soit presque autant que la plus forte récolte qui ait jamais germé dans les trois provinces des Prairies. De plus le Canada possède un stock de 282 millions de boisseaux de la récolte 1939, c'est-à-dire un total de 843 millions. Que faire de tout ce blé, alors que par suite de la guerre et du blocus, les onze nations importatrices de blé canadien sont réduites à trois ?

On envisage, paraît-il, de transformer les terres à blé en cultures d'orge, tandis que des prêts seraient faits aux fermiers pour leur permettre d'éviter la faillite.

EN PEU DE MOTS...

Un stock clandestin de savon a été saisi à Bordeaux. Il s'agit de 1.500 kilos de savon qui, de 3 fr. 70 le kilo, atteignent 35 francs. Sur plainte, le vendeur et 7 personnes ont été arrêtés.

Emile Buré, ancien directeur du journal « l'Objet », qui avait quitté la France au moment de l'armistice, pour les Etats-Unis, est décédé dans un asile américain.

La récolte viticole française de 1940 s'élève à 44.800.000 hectolitres pour la métropole et à 14.034.000 hectolitres pour l'Algérie. Avec les stocks de la dernière campagne, les disponibilités s'élèvent à 78.440.000 hectolitres.

Pour la première fois, depuis 40 ans, il a neigé dans le sud de la Tunisie. Les palmiers de Sousse sont couverts de neige.

Qu'est-ce qui se passe ?

Marseille déguisée en port norvégien, dix degrés sous zéro à Nîmes, de la glace à Nice, tout le Quercy et toute la Provence couverts d'un épais manteau d'hermine (comme nous disions jadis), dans nos compositions françaises on a le droit de se demander ce qui se passe cette année encore.

Deuxième année de guerre, deuxième hiver terrible. C'est à croire que le Bon Dieu qui n'est pas content de la façon dont se conduisent les hommes, leur envoie une punition céleste sous la forme des plus rudes intempéries. C'est du moins ce que me dirait M. le Curé si je lui demandais ce qu'il en pense.

Un philosophe de l'école d'Auguste Comte me répondrait que ce n'est là que l'effet d'une coïncidence ; qu'on ne souffre du froid que parce que ces souffrances s'ajoutent à celles de la guerre et que si ce n'était pas la guerre on ne remarquerait pas probablement que l'hiver est si rude.

En revanche, un astrologue me développerait la théorie de l'influence astrale et des tâches lunaires sur les planètes. Il me dirait :

troublent les saisons, font trembler les continents, déclenchent les cyclones, poussent les raz de marée et provoquent les inondations et les chutes de neige sont celles qui détraquent la cervelle des hommes et causent les guerres. Ce n'est pas parce que nous sommes en guerre que l'hiver est plus féroce que jamais ; ce serait plutôt parce que l'hiver est terrible que nous sommes en guerre. Les deux phénomènes se tiennent et s'accompagnent, ils sont concomitants. Vous voyez que lorsque notre planète cessera d'être soumise aux tourmentes effluves, la guerre cessera et les saisons retrouveront leur cours normal.

S'il en est vraiment ainsi, prenons notre mal en patience. Il y a quelque chose de consolant à se dire qu'on est courbé sous une force surnaturelle. C'est pourquoi le croyant au pire de l'adversité, comme Job, n'est jamais désespéré ni très malheureux ; « Dieu le veut », pense-t-il.

Selon nos convictions, offrons nos souffrances au ciel et à la Patrie. Et si nous étions tentés de gémir et de nous lamenter, songeons aux malheureux Français, pour qui la guerre n'est pas finie.

Chronique du Lot

ENCORE UNE LEÇON !

Bien que les Français moyens que nous sommes ne puissent faire, au jour d'aujourd'hui, qu'hypothétiques suppositions gratuites, nous étions nombreux à espérer, ces temps derniers, que pour notre petit Noël, ou tout au moins pour le Jour de l'An, nous serait peut-être accordé le rétablissement de la correspondance postale entre la zone libre et la zone occupée. Las ! en fait d'étranges, un communiqué de l'Administration des P.T.T. vient de nous informer qu'en raison de l'utilisation abusive, par trop d'usagers, des « cartes familiales », l'autorité occupante avait décidé de surseoir à l'octroi de nouvelles facilités.

Assurément, la leçon est sévère, mais ne l'aurions-nous pas quelque peu méritée ? Une fois de plus, dirait-on, les bons Français pour les mauvais. Sans doute ! Mais les innocents étaient-ils si nombreux que cela ? N'avons-nous pas tous, peu ou prou, transgressé — et parfois jusqu'à la plus haute limite — les limites que nous assignait la carte réglementaire ? Chez combien d'entre nous la rédaction de cette carte n'était-elle pas devenue un véritable jeu ? Une fois de plus, incorrigibles fraudeurs que nous sommes, cette dure depuis les Gaulois ; — nous subissons les fâcheuses conséquences de notre indisciplinerie.

Il n'est guère de Français qui n'ait, à la caserne, entendu l'adjudant prononcer, au milieu des hommes rassemblés, cet axiome « 1^o de la « théorie », que « la discipline est la force principale des armées ». Gûtre de Français non plus, convenons-en, qui n'ait entendu cette phrase sans en sourire au moins intérieurement, et sans la considérer comme totalement vide de sens. Nos aînés l'avaient pourtant religieusement retenue, et mise à profit. Vous n'avez pas oublié, de même, écrivait dernièrement le sage M. Joseph-Barthélémy, l'armée dotée de la « patience » à faire luire les boutons, du bouchon de liège pour astiquer les cuirs à la cire, des gants blancs de la tunique de soie, des épaulettes et du képi pompon, c'est tout de même cette armée-là qui a conquis l'empire colonial de la France, et a fait à l'occasion bonne figure devant nos vainqueurs d'aujourd'hui.

Avons-nous depuis quelques années l'armée ne péchait pas par une discipline excessive, et que, pour beaucoup, les « marques extérieures de respect » étaient considérées comme une intolérable sujétion. C'est Dorjeux qui, l'hiver dernier, nous parlait de ce capitaine qui s'appliquait à saluer certains de ses hommes volontairement aveugles, leur donnant ainsi, paraît-il, une spirite à leur bon. Peut-être, et tout cela est à réfléchir, il n'y avait rien de si spécialement encourageant pour la suite des événements.

Et maintenant que nous sommes battus « par une technique de toute évidence en avance sur la nôtre, écrit le colonel Almerie, nous voyons les soldats allemands venir de faire trois campagnes victorieuses en Pologne, en Norvège et dans l'Occident, s'exercer encore chaque matin sur nos places de France à un maniement d'armes vingt fois décomposé et répété, toutes ces manœuvres rigides qu'il nous paraissent de bon ton de ridiculiser comme des survivances du capitalisme imbécille d'autrefois ».

En attendant, il est des pays chez lesquels un ordre ne se discute pas, tandis que chez les « péchés que nous sommes, un règlement reste encore quelque chose que l'on s'efforce de tourner, et pourquoi le fil tenu qui nous retient à des éthers chers risque même d'être coupé quelque jour puisque la note des P.T.T. ajoute que s'il n'était mis un terme aux abus signalés, les « cartes familiales » seraient supprimées. Puisse chacun de nos concitoyens se bien pénétrer de cette éventualité, et nous départager à tous par sa discipline individuelle. D'ailleurs, tel un ange gardien, le Service des P.T.T. veille sur nous, et nous retouve une fois de plus nécessaire sévérité les cartes irrégulièrement libellées. Ne s'agit-il pas impitoyablement repoussé une, parce que « j'écrivais que nous allons bien « malgré le froid vif » ? Allons ! vigilante et tutélaire, nous épargnant tous faux-pas, l'Administration des P.T.T. saura nous éviter la suprême infirmité que serait la disparition de nos cartes familiales !

Jacques MIOUET.

LES LOCAUX VACANTS

Une loi parue au Journal Officiel du 19 décembre 1940 porte réglementation de l'affichage, de la déclaration et du recensement des locaux vacants.

Aux termes de cette loi, les propriétaires, locataires, concessionnaires de baux à loyer de locaux à usage d'habitation ou professionnel, meublés ou non meublés, exploitants de maisons meublées ou de pensions de famille, sont tenus de faire connaître, par des écrits extérieurs, les locaux vacants qui leur appartiennent, dont ils ont la jouissance ou qu'ils administrent, à la situation de l'immeuble, entre le 1^{er} et le 31 janvier de chaque année, avec l'indication du nombre de pièces et le cas échéant, de la surface du terrain accessoire, les locaux à usage d'habitation ou professionnel non meublés, même s'ils ne sont pas destinés à la location et quel que soit leur état de vétusté, à moins qu'ils ne soient en ruines, lorsque ces locaux n'ont pas été habités au cours de l'année précédente.

La dite déclaration doit contenir, en outre, s'il y a lieu, l'indication des réparations à effectuer pour rendre les locaux habitables.

Toute location, afférente aux locaux visés ci-dessus, doit être déclarée, à la situation de l'immeuble, dans la quinzaine de la location.

En cas d'infraction aux dispositions de la dite loi est punie d'une amende de 1 à 30 fr. En cas de récidive, le maximum de la peine est obligatoirement prononcé.

HABITATIONS RURALES

Un arrêté ministériel du 14 décembre 1940, paru au Journal Officiel du 31 décembre 1940, a défini les conditions d'application de la loi du 21 novembre 1940, sur la restauration de l'habitat rural.

Tous les travaux d'amélioration du logement des personnes, du détail, et, d'une façon générale, tous les travaux d'aménagement rationnel des bâtiments ruraux et de leurs abords, effectués postérieurement au 14 décembre 1940, peuvent désormais bénéficier d'une subvention de l'Etat, soit exclus toutefois les travaux ayant un caractère de réparations courantes et d'entretien.

Le taux moyen des subventions allouées sera compris entre 25 et 50 0/0 du montant total des travaux, sans pouvoir dépasser 25.000 francs. Des primes d'encouragement pourront, en outre, être accordées pour les réalisations jugées les meilleures, sans pouvoir dépasser 10 0/0 du montant des travaux.

Toute demande de subvention doit être adressée au préfet. L'instruction des demandes est faite par le service du Génie rural à qui sont soumis les plans et devis ; pour les projets de travaux dépassant 30.000 fr., les propriétaires et fermiers doivent s'assurer le concours d'un homme de l'art patenté. Le taux de la subvention est fixé par le préfet après avis d'une commission prévue à cet effet. Le mandatement des sommes à l'intéressé n'est effectué qu'après exécution et contrôle des travaux.

Les avantages importants accordés par ces dispositions doivent tout en contribuant à l'entretien et au relèvement de la main-d'œuvre artisanale des communes rurales, permettre aux populations agricoles de vivre et travailler désormais dans un cadre d'hygiène et de confort.

AUX MUSICIENS QUI VEULENT S'ENGAGER !

La musique du 51^e R.I., en garnison à Albi, dispose actuellement d'un certain nombre de places d'engagés de trois ans réservées à de bons instrumentistes jouant de l'un des instruments énumérés ci-après : flûte, hautbois, clarinette, petits cuivres, gros cuivres, cor, tambour, trombone, saxophone, clairon, instruments à cordes.

Les candidats sont priés d'adresser d'urgence au Chef de musique du régiment. Avantages matériels accordés aux soldats engagés pour trois ans dans un corps de la Métropole.

Ont droit :

- 1^o à une prime d'engagement de 3.500 fr. ;
- 2^o à une prime mensuelle de 300 fr. pour la 1^{re} année de service ; 420 fr. pour la 2^e année ; 480 fr. pour la 3^e année ;
- 3^o à un pécule de 2.000 fr. en quittant l'armée après trois ans de service.

Code de la famille

En exécution de la loi du 29 juillet 1939, décret du 14 mars 1940, toute personne occupant du personnel à des fins non lucratives (Gens de Maison) devront adhérer à la Caisse du Comité Lotois des Allocations Familiales, Chambre de Commerce à Cahors, avant le 31 janvier 1941.

Les commerçants et industriels déjà adhérents à la Caisse n'auront qu'à porter le ou les employés de cette catégorie sur le même bordereau que leur autre personnel.

Fédération des planteurs

Par suite d'un erreur de copie, les communes dont les noms suivent n'ont pas été comprises sur la liste de celles exclues du bénéfice de l'essence.

Ces communes doivent donc avoir recours au chemin de fer et faire les demandes de wagons plusieurs jours à l'avance.

Castelfranc, Anglars-Juillac, Duravel, Puy-l'Évêque, Soturac, Touzac, Vire, Espère, Grèzeils, Thédrac, Prayssac, Cieurac.

Docteur Vétérinaire

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 14 décembre 1940, M. Maury J.-Etienne, Docteur-Vétérinaire, ancien élève de l'École Nationale Vétérinaire et de la Faculté de Médecine de Toulouse, a été nommé Vétérinaire-Sanitaire à Castelnau-Montrastier.

Nous sommes heureux de porter cette nomination à la connaissance des agriculteurs de cette région.

Ponts et Chaussées

Un concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique des Ponts et Chaussées aura lieu le lundi 16 juin 1941. Les demandes des candidats devront parvenir à l'Ingénieur en chef du département, avant le 15 mars 1941.

Tous renseignements utiles pour la constitution des dossiers seront envoyés aux candidats sur demande adressée à l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 15, bd Gambetta, à Cahors.

Avis aux hôteliers, restaurateurs

Les hôteliers, restaurateurs et logeurs en garni sont priés de vouloir bien présenter leurs registres pour visa, avant le 15 janvier, au Commissariat de Police. Ils devront se munir d'un timbre de 3 fr.

Loterie Nationale

Le tirage de la 15^e tranche de la Loterie Nationale 1940 aura lieu à Paris le 23 janvier.

L'omission de la première tranche de la Loterie Nationale pour l'année 1941 aura lieu le 13 janvier courant.

Notariat
M. Lhérué André, est nommé notaire à la résidence de St-Géré, en remplacement de M^o Landes, son beau-frère, décédé.

Nos Echos

Les noms des rues.

Nous disions un jour, ici même, que la passion artisanale avait poussé des municipalités à donner aux rues de leurs cités des noms si leur sort absolument étrangers et dont la seule explication est qu'en les choisissant on a voulu vexer une partie de la population. C'est à ces jeux qu'on s'amusaient chez nous pendant qu'ailleurs... Mais j'allais péter des platitudes politiques qui ne sont pas miennes !

Je me rappelle m'être trouvé un jour dans une délicieuse petite ville d'un charme doux et vieillot où sur des placettes entourées de jolies maisons aux balcons ouvragés des platanes font la ronde autour d'une fontaine. Et tandis que je me promettais un hasard, je lus tout à coup sur une plaque toute neuve : « rue Karl-Marx ».

Ce nom rocailleux d'un empêcheur de l'humanité faisait là-dessus l'effet d'une incongruité. Je vous demande un peu à quelle lubie ont bien pu obéir les édiles qui avaient trouvé malin de faire ça. Pas plus que les quatre-vingt-dix-neuf centimes et demi de leurs concitoyens, ils n'avaient lu une page de l'œuvre rébarbative de l'auteur du Capital. Et ils se donnaient à peu de frais des allures de sociologues. Il est probable d'ailleurs que devant continuer à désigner cette rue sous son ancien nom !

Il devrait être entendu que sauf pour les grands types de l'humanité ou les gloires de la France, les noms des rues d'une ville devraient rappeler l'histoire de la cité ou les personnalités du cru.

Notre pays compte assez d'illustrations, Prochainement !... Et puisque cette question du nom des rues nous ramène forcément à l'un des grands sujets du jour qui est le régionalisme, pourquoi ne vous dirai-je pas ici qu'on travaille activement à la Préfecture du Lot dans le sens indiqué par le gouvernement du Maréchal.

Si jamais, à Cahors, le temps vient où il faudra se livrer à une révision de nos plaques indicatrices, il y a des noms qui devraient y figurer et qui ont une belle signification quercynoise comme celui de l'héroïque commandant Mézergues dont nous racontions les exploits glorieux ou encore celui d'Eugène Grangé, écrivain régionaliste réputé, qui passa quarante ans de sa vie à célébrer et à faire aimer le Quercy.

Croyez-vous qu'ils ne mériteraient pas, mieux que tant d'autres, de voir leurs noms écrits sur les rues de Cahors ?

Nous vous avons dit qu'une grande commission réunie par M. le Préfet s'était réunie et partagé la besogne qui est belle. L'une des sous-commissions qu'elle avait désignée, celle qui doit s'occuper de la nomenclature, vient de mettre sur pied le projet de création d'une revue qui sera consacrée aux choses et aux gens du Quercy ! Le Quercy d'aujourd'hui et celui d'autrefois. Son histoire, sa littérature, ses paysages, ses artistes, ses guerriers, ses paysans, ses villageois ! Bref, tout et tout ce qui est de chez nous.

Nous en reparlerons bientôt et souvent. Aujourd'hui bornons-nous à dire que cette revue, avec ce magnifique programme qu'elle essaiera de bien remplir, paraîtra bientôt — probablement vers la fin du mois.

Et qu'elle arborera, pavillon haut, ce titre bref et superbe : Quercy !

CAHORS

COLLATION QUOTIDIENNE APRES LA CLASSE DU SOIR

La délégation du Secours National du Lot a pensé qu'il convenait de veiller à la sous-alimentation dont pourraient souffrir, en ce temps de restrictions, quelques enfants de Cahors.

Dans ce but, une collation sera servie tous les jours, à la sortie des classes du soir, sauf le jeudi et le dimanche, pour les écoliers qui nous seront signalés par les chefs d'établissement.

Les Secours Noires, dont chacun à Cahors connaît le dévouement, ont bien voulu se charger du fonctionnement de cette œuvre. Elles seront aidées par des équipes de dames de la ville, qui déjà, tant au vestiaire que pour le triage des vêtements, se dépensent si généreusement pour le Secours National et, par lui, pour le soulagement de tous les malheureux.

Les enfants appelés à bénéficier de cette mesure se présenteront le jeudi, à partir du jeudi 16 janvier de 2 h. 1/2 à 6 h., au dispensaire, rue Joachim-Murat, afin de faire établir une fiche de poids, qui permettra de se rendre compte des progrès réalisés.

NOS COMPATRIOTES

Nous avons annoncé la nomination de notre compatriote, M. Bruno, au poste important d'Économiste du Centre National d'Éducation Physique, qui vient d'être créé à Antibes. C'est là que l'on va former les cadres d'instruction de la Jeunesse Française.

M. Bruno, Gourdonnais et fils de notre ancien collaborateur, était Économiste au lycée Bernard-Palissy à Agen, où son départ a été vivement regretté. Nous trouvons l'expression de nos regrets dans la presse agénoise, où la nomination de notre ami est saluée avec les plus vifs éloges.

Nous lui renouvelons nos cordiales félicitations.

L'EXPOSITION D'ART REGIONALISTE A LA PREFECTURE DU LOT

Les Services de la Préfecture du Lot informant le public que l'accès de la salle du Conseil général, où aura lieu cette exposition, se fera le jour du vernissage (dimanche 12 janvier, de 2 h. 30 de l'après-midi) et le jour de clôture (dimanche 19 janvier) par la grande porte, place du Marché.

Les autres jours, l'entrée se fera par la porte des Bureaux administratifs, rue de la Préfecture.

L'exposition sera ouverte de 9 h. à midi et de 2 h. à 4 h. l'après-midi.

Don au Secours National

Le docteur Fourgous a fait don au Secours National d'une somme de 239 fr., représentant le montant des taxes qu'il avait reçues pour le contrôle des certificats de lait.

Beau geste qui sera très apprécié et dont nous félicitons M. le docteur Fourgous.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Stanislas Gavalda, religieux de la Communauté des Dames de Nevers, décédé à Cahors à l'âge de 79 ans.

Ses obsèques ont été célébrées vendredi matin, à 10 heures, dans la Chapelle des Dames de Nevers, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous prions Mme la Supérieure des Dames de Nevers et sa Communauté de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Contributions indirectes

M. Milhaud, commis principal des Contributions indirectes à Blois, est nommé en la même qualité à Figeac.

Perception

M. Becker, commis auxiliaire du Trésor à Foulquemont (Moselle), est nommé, en la même qualité, à la perception de Figeac.

Démographie

Au cours de l'année 1941, il a été enregistré dans la commune de Cahors : 308 naissances, 93 mariages et 510 décès.

En soulevant une auto

M. Fernand Soubric, mécanicien, soulevait, mais, la seule monnaie divisionnaire, une auto dans un atelier d'exploitation de gazogène, lorsque le cri dont il se servait glissa.

M. Soubric a été blessé sérieusement à la main gauche.

Le danger des braseros

Ces jours derniers, M. Albert Emile, chef de chantier à la carrière de kaolin de la commune de Pomarède, avait installé un brasero dans sa chambre. Se sentant incommodé, notre compatriote voulut sortir. A peine avait-il dépassé le seuil de la porte qu'il tomba inanimé. Le docteur Rouma, de Puy-Evêque, appelé d'urgence, lui donna ses soins et le remit de ce commencement d'asphyxie.

Service des pharmacies

La service de pharmacie sera assuré le dimanche 12 et le lundi matin 13 janvier par la pharmacie HEILHES.

EDEN

Samedi 11 et dimanche 12 janvier, en soirée. Dimanche matinée.

Venez applaudir Victor Francen et Vera Korène dans une superproduction TAMARA LA COMPLAISANTE avec Lucas Gridoux, Régine Poncet et Colette Darfeuil.

En première partie un bon complément.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 3 au 10 janvier 1941

Naissances

Pechberty Gabrielle, rue Wilson. Bouyssou René, rue Wilson. Juste Angèle, rue Wilson. Coumont Maurice, route de Villefranche. Lagarde Claire, boulevard Gambetta, 36. Sabalza Liberté, rue Wilson.

Publications de mariages

Vernolle Raymond, coiffeur, et Gayet Félicia, ouvrière d'Usine, à Villeneuve (Lot-et-Garonne). Desmet René, employé de Bureau, et Varlan Marinette, modiste à Cahors. Duverger Jacques, représentant de commerce à Cahors, et Mabloux Marguerite, s.p., à Sarlat.

Décès

Rigal Baptiste, cult., 75 ans, Tuilleries. Lemozy Olympe, épouse Roques, 63 ans, La Motte. Gayet Urbain, entrepreneur de T.P., 76 ans, quai Ségur. Hohwiller Jeanne, s.p., 20 ans, rue des Souffrains, 22. Meyzer Auguste, cordonnier, 62 ans, rue Wilson. Obié Marie, s.p., 81 ans, rue Frédéric-Suisse. Peyrichon Anastasie, épicière, 74 ans, rue du Château-du-Roi. Terret Gustave, s.p., 56 ans, rue Wilson. Gavalda Germaine, religieuse, 78 ans, rue J.-F. Cayole. Rigal Christine, veuve Faurie, s.p., 86 ans, rue de l'Abreuvoir. Bouysset Pierre, 10 ans, rue Wilson.

LA NEIGE

Une fois encore, la neige est tombée en grande abondance dans la journée de vendredi, vers 15 heures, et à 16 h. 30, une couche épaisse recouvrait cotéaux et rues de la ville.

La circulation sur les routes et dans les rues qui n'étaient pas encore débarrassées, nettoyées de la neige tombée ces jours derniers, n'en sera certes pas facilitée.

En outre, le froid est vif, le thermomètre marquant dans la journée 4 au-dessous de zéro.

80^e Section des Médailleurs Militaires

Réunion statutaire 1940-1941 le dimanche 19 janvier à 10 heures très précises. Siège social : Café de la Promenade (1^{er} étage).

Ordre du Jour : 1^o Paiement des cotisations 1941. 2^o Rapport moral et financier. 3^o Réception des nouveaux membres.

Le Président et le Bureau engagent fermement tous les médailleurs à venir assister à cette réunion pour marquer leur entier dévouement à notre Président Général, M. le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat Français.

Nota. — Un Conseil de Gérance, installé à Lyon, administre les Sections de la zone non occupée, avec pleins pouvoirs du Conseil Central.

Les Camarades empêchés voudront bien adresser leurs cotisations au Camarade Trésorier, Lacoste Louis, 10, rue Sainte-Barbe, à Cahors (mandat-carte), dont le récépissé servira d'acquit provisoire, et le talon, de lettre d'exécuse. Le président, Capitaine BÉNARD.

Haras

M. Lallie, directeur de classe exceptionnelle au dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, est affecté, en cette qualité, au dépôt d'étalons de Pau.

M. Lafon de Sentance, sous-directeur de classe exceptionnelle au dépôt d'étalons de Pau, est nommé directeur de 3^e classe et affecté au dépôt de Villeneuve-sur-Lot.

Tribunal correctionnel

Dans son audience dernière, le tribunal a eu à connaître des affaires suivantes :

Outrages à la police : Le sieur Beugler, chiffonnier à Cahors, est inculpé de vol, d'usurpation d'état civil et d'outrages à l'autorité.

Après plaidoirie de M^e Tassar, Beugler est relaxé de l'inculpation de vol et d'usurpation d'état-civil, mais condamné à 2 mois de prison pour outrages à la police.

Classe sans permis : Pour avoir chassé les lapins sans permis et avec un fusil, les nommés Peyrolad et Molinié, habitant Crayssac, sont condamnés à 50 francs d'amende et au prix d'un permis général.

Circulation sans permis : M. R., de Larroque-des-Arcs, est condamné à 16 francs d'amende pour avoir circulé en auto sans permis.

Pour le même motif, M. S., de Flaungnac, est condamné à 16 francs d'amende.

Classe sans permis : Pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité d' étranger, le sieur Gonzalez est condamné à 25 francs d'amende.

Hausse illicite : Pour hausse illicite, le tribunal condamne le sieur C., négociant à Cahors, à 25 francs d'amende.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfinissable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise, et c'est tout. L'Indéfinissable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfinissables 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

Prix normaux des denrées alimentaires donnés par le Syndicat de l'Épicerie de détail à Cahors, Figeac et Gramat

Sucre cassé rangé, 7 fr. 30 ; sucre en pains, 7 fr. 25 ; café succédané, 26 et 28 fr. ; pâtes alimentaires courantes en vrac, 10 fr. 40 ; pâtes alimentaires, en paquets de 250 gr., 10 fr. 90 ; semoule de blé, 7 fr. 65 ; riz à bouche non glacé, 6 fr. ; riz à bouche glacé, 8 fr. ; graisse végétale en pains 500 gr. et kilo, 14 fr. ; margarine en pains 500 gr. et kilo, 17 fr. ; savon Blanc 72 0/0 (provisoirement), 8 fr. ; savon vert à l'huile d'olive, 8 fr. 50 ; le tout le kilo.

Dans les magasins des communes non désignées, ces prix peuvent être augmentés de 0 fr. 10 par kilo.

Ration d'huile supplémentaire

D'après un arrêté de M. Achard, ministre secrétaire d'Etat au ravitaillement, les tickets correspondant aux matières grasses données par l'Etat, pour la ration d'huile supplémentaire, dont le taux, dans chaque département, sera fixé par des arrêtés préfectoraux pris conformément aux instructions du secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Délégation de fonctions

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 9 décembre 1940, déléguant dans les fonctions de juge au tribunal de première instance de Gourdon, M. Le Blanc, juge au tribunal de première instance de Montreuil.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Les Juniors de l'Avenir Moissagais ne pouvant se déplacer dimanche 12 janvier, le Stade Cadurcien organise pour ce jour-là, au Stade L.-Després, un grand match triangulaire de rugby, qui mettra aux prises Causade I, la Quercynoise et les seconds du Stade Cadurcien, qui bénéficieront, en la circonstance, de l'appui de Eugène Solerou, Dutières et Albert, ce qui permettra de former un beau groupement et de rendre ce match très intéressant.

D'autre part, le match de Belvès étant reporté au dimanche 23 février, tous les équipiers premiers sont priés de se rendre au Stade Cadurcien, à 14 h., car à la fin des rencontres entre Causadais, Lycéens et jeunes Stadistes, ils feront un match de 50 minutes contre une sélection quercynoise.

En vue du match de dimanche prochain, qui aura lieu à Cahors contre Sarlat, notre équipe se doit de se maintenir en forme, et devra trouver une formule pour parer au départ du prestigieux Meulot. Nous profiterons de ces quelques lignes pour adresser à André Meulot nos meilleurs vœux de succès pour le stade de Meulot qu'il va accomplir à Antibes ; c'est une lourde tâche pour le rugby cadurcien, car de mémoire de rugbymen, nous n'avions jamais eu à Cahors un joueur aussi complet, doublé du meilleur des canots, et de nos sports cadurciens n'ont qu'un souhait à formuler : le retour pour l'an prochain, à Cahors, comme moniteur et joueur, de notre excellent camarade, André Meulot.

PALAIS DES FETES

Samedi 11, dimanche 12 janvier, en soirée, à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 h.

Tyrone Power, Henry Fonda, Nancy Kelly dans un grand film en Technicolor LE BRIGAND BIEN-AIMÉ « Jesse James »

Le Brigand Bien-Aimé (Jesse James) est l'événement le plus sensationnel enregistré jusqu'à ce jour par l'industrie cinématographique.

En complément : un film très gai : Un cheval sur les bras.

Arrondissement de Cahors

Lascabanes

Pour le Secours National. — Une mention spéciale à la commune de Lascabanes qui, grâce au dévouement de ses institutrices, Mes Girma et Chalvignac, a recueilli pour le Secours National la somme de 946 fr., que l'on a versés, recueillis par Mme Rocher dans la section d'Escayrac, porte à 1.071 fr. la contribution de la commune à l'œuvre du Secours National. Nos concitoyens de Lascabanes méritent d'être félicités.

Saint-Cyprien

Légion française des combattants. — Dimanche dernier, 5 janvier, a eu lieu à la mairie de Saint-Cyprien la réunion des membres du comité provisoire, en vue de former le bureau communal. Celui-ci a été ainsi composé :

Président : Gaston Blanié (1914-1918) ; vice-présidents : Raymond Bouyssou (1914-1918), une place réservée à un prisonnier 1939-1940 ; secrétaire général : Gilbert Bordenon (1914-1918) ; secrétaire adjoint : Armand Besse (1939-1940) ; trésorier : Ernest Bessières (1914-1918) ; membres : Gaston Carles (1914-1918) ; Georges Delprat (1939-1940) ; Jean Solacour (1914-1918) ; Isidore Lasbouygues (1914-1918).

L'Agence Havas a recouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2^e) et a ses 15 Succursales de la zone occupée.

Arrondissement de Figeac

Aux « Jeunes ». — Tous les jeunes du canton de Figeac qui ne font pas partie d'un groupement peuvent s'adresser à M. Jean Pradier, délégué cantonal du Secours National à la Jeunesse, 7, rue Laurière, à Figeac, Tél. 203.

Etat civil du mois de décembre. — Naissances : Nicole-Gabrielle-Suzanne Gayrel, rue de Clermont ; Anne-Marie-Camille-Andrée Gahbert, av. Cahors ; Bernard Navet, à la Maternité ; Monique-Anne-Marie-Huguette Tauran, à la Maternité ; Eliane-Eugénie-Jeanne Delorme, rue Gambetta ; Monique-Angèle, à la Maternité ; Maryse-Marcelle Ringeval, av. Ph.-Delprat ; Marc-Paul-Marc-Moussoussé à la Maternité ; Josette-Lilliane Leclerc, à la Maternité.

Mariages : Antoine-Lucien-Henri Broquin et Florentine Diez-Galvet ; Marcel Pertuy et Marie Schwitter ; Charles Perlay et Juliette-Louise-Louise ; Louis Calot et Georgette-Lettitienne-Philippine Hénauld ; Jean-Marcel Tauran et Adeline-Angèle Caudron ; Roger-Julien Bouchoux et André-Marie-Jeanne Tuiller.

Décès : Niamas-Marin Pouget, 74 ans, à l'Écluse ; Ferdinand Lafond, 38 ans, faubourg d'Anjou ; Jacques Pons, 52 ans, rue d'Anjou ; Marie-Emilie Rayssac, 80 ans, à Ceint-d'Éau ; Louis Thinières, 68 ans, av. Ph.-Delprat ; Pauline Delprat, 74 ans, faubourg d'Anjou ; Marie Salesses, rue Clermont ; Louise-Joséphine-Mélanie Arnal, 58 ans, av. Mar-Joffre ; Fernand-Ernest-Paul Calméjane, 87 ans, aux Cordeliers ; Marie-Louise-Germaine Lieux, 75 ans, place Gayla ; Jaffreux (mort-né), faubourg d'Anjou ; Louis Lachorie, 67 ans, à Ceint-d'Éau ; Marie Cassary, 79 ans, à Puy-de-Corn ; Louis Rigou, 87 ans, à Jacoumar ; Marie-Anne Pingué, 80 ans, à Roussille ; Euphrasie Fabre, 75 ans, faubourg d'Anjou ; Marie-Louise Loubière, 90 ans, à Montsegur ; Euphrasie Diffour, 82 ans, rue Bonhore.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de François-Gaston-Edouard Roger, deuxième enfant de M. Roger, greffier principal du tribunal de Figeac.

Aux heureux parents, toutes nos félicitations, et nos meilleurs vœux pour le bébé.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de Mme Marcelline, née Battut, prénommée Louise, âgée de 60 ans, à l'âge de 60 ans.

Malgré les rigueurs de la température, un long cortège d'amis avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

M. Marcelline, le sympathique entrepreneur de transports à toute sa famille, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Obèques. — C'est au milieu d'un grand concours de population qu'ont eu lieu, dimanche matin, à 9 heures, les obsèques de M. Alain Castagné, négociant, rue de Colomb, à Figeac, décédé après une longue maladie, à l'âge de soixante ans.

L'inhumation a eu lieu à Camboulin, d'où le défunt est originaire.

En cette bien pénible circonstance, nous renouvelons à sa veuve, ainsi qu'à ses filles Jeanne et Eliette, et à toute la famille, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Latronquière

Légion française des combattants. — Malgré la neige épaisse et le froid intense, les combattants des deux guerres ont répondu à l'appel pour former notre section de la Légion française.

Ont été élus à l'unanimité : Président, Paul Leval ; vice-présidents, Léopold Longueval, Gabriel Marty, pour les jeunes ; trésorier, Léon Gary ; secrétaire adjoint, Jules Clamagrain ; secrétaires : Edouard Boisset, Fernand Lafraige, René Lacaze, porte-drapeaux : Paul Loubès et Jules Gascon.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

A la Fédération des Syndicats paysans du Lot. — Tout dernièrement avait lieu à Cahors la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Syndicats paysans du Lot.

Nous sommes heureux de faire connaître que deux de nos concitoyens représentaient les intérêts des paysans à cette réunion.

M. Pierre Villars, propriétaire à Salviac, en sa qualité de vice-président, et M. Jean Daffas, préfet honoraire, ancien conseiller municipal de Salviac et ancien conseiller général du canton de Salviac.

Nécrologie. — Notre estimé concitoyen, M. Bachelot dit Cotte est décédé au houg après une longue maladie.

Le défunt avait été charcutier à Salviac ; il desservit longtemps, en cette même qualité, la commune de Lavercantès ; il disparaît à l'âge de 87 ans.

Aux familles que cette mort en deuil, nous présentons nos bien sincères condoléances.

Souillac

Bonne solution. — M. Léon Séraudie, propriétaire à Lanzac, se rendant, dimanche dernier, dans une friche qu'il possède au lieu dit Sainte-Marie, et qui a un grand nombre de chiens, surprit un chasseur de Souillac en train de fureter.

M. Séraudie menaça de porter plainte, mais, après entente, le chasseur consentit à désintéresser le propriétaire et lui versa la somme de 500 fr.

M. Séraudie décida aussitôt de partager cette somme entre les bureaux de bienfaisance des communes de Lanzac et Souillac. Au nom des pauvres, merci à M. Séraudie.

Imp. COUVELANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Dernière heure

Le ravitaillement de Paris

Voici quelle fut la physionomie des Halles de Paris au cours de la semaine qui vient de s'écouler :

Les arrivages de viande ont diminué ; peu de triperie ; les volailles arrivent en quantités insuffisantes. Le marché est surtout aléatoire. Le poisson est assez abondant. Peu de beurre ; un peu plus de fromage. Le froid empêche d'arriver des fruits et des légumes. On trouve des navets et des rutabagas.

Qui sera Ambassadeur des Etats-Unis à Londres ?

De Washington. — Le président Roosevelt a décidé de remettre à la semaine prochaine la nomination d'un ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne.

Parmi les noms qui sont cités dans l'entourage du président, on donne ceux de M. La Guardia, maire de New-York ; M. Sumner Welles, secrétaire d'Etat adjoint, ainsi que celui de M. Norman Armour, ambassadeur des Etats-Unis en Argentine. Certains donnent le nom de M. John B. Vinant, de Boston, directeur du B.I.T.

Cependant, le « New-York Times » écrit ce matin que le président Roosevelt aurait offert à M. La Guardia un poste qui serait créé d'assistant du pouvoir exécutif pour la défense.

M. La Guardia aurait les pleins pouvoirs et seconderait immédiatement le président dans toutes les questions regardant la défense nationale.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame Paul JOULIE et leur fille ; Monsieur et Madame Roger DELRIEU et leur enfant, et tous les autres parents et amis, ont le regret de vous faire part du décès de :

Madame veuve DURAND née ROQUE

La levée du corps aura lieu le samedi 11 janvier, à 15 heures, Route du Pyrat-Cabessut, l'inhumation aura lieu à Capdenac-Gare.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

La famille HOHWILLER remercie bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie par l'envoi de fleurs ou couronnes, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur regretté

Jeanne HOHWILLER

REMERCIEMENTS

La famille ROQUES remercie bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame ROQUES

et les prient d'assister au service de neuvaire qui sera célébré le 13 janvier, à 8 h. 30, en l'Eglise St-Barthélémy.

AVIS DE NEUVAINE

Madame Veuve Urbain GAYET et sa famille font connaître à leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaire sera célébrée le mardi 14 janvier à 8 heures en l'Eglise Saint-Urcisse pour le repos de l'âme de

Monsieur Urbain GAYET

PETITES ANNONCES

Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., MARIÉ-ANTOINETTE, FOURRURES, 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

A LOUER jolie Maison bourgeoise, splendide, 2 ha. avec forêts ; terres en friches en partie labourées. Possibilité d'élevage. S'adresser au Bureau du Journal. (33.082).

Anglais, allemand, conversation, correspondance, leçons à domicile. S'adresser : Photofilm, 59, Bd Gambetta. (33.095).

ON DEMANDE bonne sérieuse, références exigées. Se présenter bureau du Journal.

Sténo-dactylo, exp. réf. ferait remplacement ou quelq. heures par jour. Possibilité machine, demande trav. copies dom. méd. Prix mod. DUC, 7, rue St-Pierre, Cahors.

La Légion Française du département du Lot recherche un sous-agent à la Commission, très sérieux et actif, visitant clientèle droguistes pour le département du Lot. Très sérieuses références exigées. S'adresser à la Légion Française, 24, rue Clémentine, à Cahors.

Nous aimons la tranquillité. Cette maison un peu sombre, un peu monotone, nous plaît. Nous avons de très bons amis, qui viennent souvent l'égayer. D'ailleurs (vous le verrez demain, s'il y a du soleil), notre petit jardin, notre cour plutôt, à sa joie, et ces murs de briques, mangés de verdure, forment un tableau ravissant.

J'ai vu des coins semblables à Bruges. Je n'aimerais pas non plus vivre à Bruges.

Oh ! Bruges est une ville assez morte, tandis que nous sommes dans la cité de la vie, de la joie, de la chanson. Vous serez étourdie, presque enivrée de bruit lorsque vous parcourrez la Merceria, que vous irez, au hasard de votre caprice, dans les parties vraiment vénitienes, celles qui n'appartiennent pas aux Anglais, et aux Allemands des hôtels. Venise est exubérante, mais il faut la connaître. Et c'est dans ces climats-ci, au milieu d'un peuple bruyant, qu'il convient de se ménager une retraite silencieuse, refuge de la pensée... Du reste, si vous voulez vous reposer de la vue du rio et du petit pont de décalé, vous n'aurez qu'à sortir dans la « calle », par la porte de derrière. Cette ruelle a exactement 1 m. 75 de large, et les étages de certaines boutiques sont en encombement... Le soleil prend d'enflade, à son heure. Alors, tous les habitants sortent, comme si l'on faisait la distribution à des affamés.

Il est heureux que vous aimiez à ce point Venise et votre quartier

puis-que vous devez y vivre, répondit Jeannille indifférente.

Marc Brion parla bientôt de leurs amis, qui deviendraient sans doute ceux de la jeune fille.

Oh ! Vous savez les sympathies... répliqua-t-elle.

Mme Brion précisait que le lendemain, elle recevait quelques dames de la société vénitienne, à qui elle désirait présenter la pupille de son fils, afin qu'elle trouvât immédiatement un noyau de relations.

Jeannille acquiesça d'un petit signe de tête.

Un moment plus tôt, elle était décidée à ne pas paraître dans le salon, estimant que ce serait un camoufflet infligé à ces bourgeois, puis elle avait pensé qu'elle s'amuserait sans doute à observer les gens qu'ils fréquentaient et y trouverait l'occasion d'une première revanche.

A part la noblesse vénitienne, qui ne pouvait habiter que les palais historiques du Grand Canal, et qui fréquentait seulement les étrangers de marque — cette aristocratie internationale qui va du duc de France au pair d'Angleterre et au grand d'Espagne — la ville ne pouvait se composer que des gondoliers, des camelots et des mercantis, qui vendent aux touristes colliers de verre, cartes postales et bois d'olivier.